

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

Délibération
n° 2010.12.273

**Direction du
développement
économique :
attribution des
subventions et
participations aux
associations pour
2011**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011

Vous venez d'approuver le budget primitif 2011 et notamment les crédits relevant de la direction du développement économique.

Il convient à présent d'attribuer les subventions et participations aux associations selon le tableau joint.

La signature de conventions interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

La liste des noms apparaissant sur le document n'est pas exhaustive. Les élus concernés par les restrictions de vote précisées ci-dessus et dont le nom ne figurerait pas sur la liste sont invités à se faire connaître et à ne pas prendre part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions et participations de la direction du développement économique selon le tableau joint.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir, en particulier, avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2010	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2010

Nom de l'association bénéficiaire	Montant accordé	Objectifs / projets soutenus	Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membre du bureau de l'association ou de personne intéressée à l'opération
Office de Tourisme du Pays d'Angoulême	64 638 €	Versement par habitant	MM. Nebout , Grand
Office de Tourisme du Pays d'Angoulême	202 160 €	Convention cadre	MM. Nebout , Grand
Office de Tourisme du Pays d'Angoulême	21 922 €	Convention d'objectifs annuels	MM. Nebout , Grand
Association Les Gastronomades	30 000 €	Soutien à la filière agro- alimentaire	
Total	318 720 €		